

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – INDÉPENDANCE – PARTENARIATS



IFFREPSC
Français de Formation et de Recherche en Parapsychologie et sur la
Survivalité de la Conscience



1. Éditeur du site

Le présent site est édité par :

IFFREPSC
Institut Français de Formation et de Recherche en Parapsychologie et sur la
Survivalité de la Conscience

Ci-après « l’Institut »

Responsable de la publication :

Viviane Lombardo, fondatrice et directrice de l’Institut.

2. Champ d’application

Les présentes Conditions Générales d’Utilisation (CGU) ont pour objet de définir les conditions d'accès, de consultation et d'utilisation du site internet de l'IFFREPSC, ainsi que des contenus qui y sont proposés.

Toute navigation sur le site implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU.

3. Propriété intellectuelle

3.1 Titularité des droits

L’ensemble des éléments présents sur le site de l’IFFREPSC est protégé par le **Code de la propriété intellectuelle** (articles L.111-1 et suivants).

Sont notamment protégés, sans que cette liste soit limitative :

- Les textes, articles et publications,
- Les contenus pédagogiques et scientifiques,
- Les supports de formation (PDF, documents, protocoles, méthodologies),
- Les dossiers et travaux de recherche,
- Les concepts, méthodes, terminologies spécifiques,
- Les visuels, chartes graphiques et logos,
- Les contenus diffusés sur les réseaux sociaux officiels de l’Institut.

Ces éléments sont la propriété exclusive de l’IFFREPSC et/ou de sa fondatrice, sauf mention expresse contraire.

3.2 Utilisation autorisée

L’utilisation des contenus du site est strictement limitée à :

- Un usage **personnel, privé et non commercial**,
- La consultation et la lecture à titre informatif.

Toute autre utilisation est interdite sans autorisation écrite préalable.

3.3 Utilisations interdites

Sont formellement interdites, sauf autorisation écrite préalable :

- La reproduction totale ou partielle des contenus,
- La diffusion, la distribution ou la mise à disposition à des tiers,
- L'adaptation, la modification ou la traduction,
- L'intégration dans des formations, ouvrages ou supports tiers,
- L'exploitation commerciale ou pédagogique,
- La reprise sous une autre appellation ou identité.

Toute violation constitue une **contrefaçon** susceptible d'engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

4. Plagiat et usurpation

Toute reproduction ou imitation non autorisée des contenus, méthodes, concepts ou supports de l'IFFREPSC constitue :

- Un acte de plagiat,
- Une atteinte aux droits d'auteur,
- Et, le cas échéant, une usurpation d'identité professionnelle ou institutionnelle.

L'IFFREPSC se réserve le droit de :

- Demander le retrait immédiat des contenus litigieux,
- Signaler les faits aux plateformes concernées,
- Engager toute action appropriée pour la protection de ses droits.

5. Indépendance institutionnelle

L'IFFREPSC est une structure **totale^{ment} indépendante**, tant sur le plan scientifique que pédagogique et organisationnel.

L'Institut :

- N'est affilié à aucune organisation, courant ou structure tierce,
- Ne reconnaît aucune association implicite ou présumée,
- Conserve une liberté totale dans le choix de ses orientations, contenus et méthodes.

6. Partenariats et associations

Les seuls partenaires, collaborateurs ou associations reconnus par l'IFFREPSC sont ceux :

- Ayant fait l'objet d'un accord explicite,
- Et **clairement mentionnés sur le site officiel de l'Institut**.

Toute personne ou structure :

- **Se présentant comme partenaire,**
- **Se réclamant de l'IFFREPSC,**
- **Ou laissant supposer une collaboration, sans figurer sur les supports officiels de l'Institut, agit sans autorisation et sans reconnaissance institutionnelle.**

7. Protection du nom et de l'image

Le nom « IFFREPSC », son identité visuelle, ses logos et son image institutionnelle sont protégés.

Toute utilisation non autorisée du nom ou de l'image de l'Institut à des fins :

- Promotionnelles,
- Commerciales,
- Pédagogiques,
- Ou de cautionnement, est strictement interdite.

8. Responsabilité

L'IFFREPSC s'efforce de fournir des informations fiables et actualisées.

Toutefois, l'Institut ne saurait être tenu responsable :

- Des erreurs ou omissions involontaires,
- De l'interprétation ou de l'usage fait des informations publiées,
- De l'utilisation des contenus en dehors du cadre défini par les présentes CGU.

9. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont régies par le **droit français**.

En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, les tribunaux français territorialement compétents seront seuls compétents.

10. Formule légale de clôture

« L'IFFREPSC est un institut indépendant.

L'ensemble de ses contenus, formations et travaux de recherche est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, imitation ou association non autorisée est interdite et susceptible de poursuites. »



CLAUSE SPÉCIFIQUE

Apprenants – Formateurs – Intervenants

Propriété intellectuelle, confidentialité et indépendance

IFFREPSC
Institut Français de Formation et de Recherche en Parapsychologie
et Survivalité de la Conscience

Article 1 – Champ d'application

La présente clause s'applique à toute personne inscrite à une formation de l'IFFREPSC, ainsi qu'à tout formateur, intervenant ou collaborateur participant, à quelque titre que ce soit, aux activités pédagogiques ou scientifiques de l'Institut.

Article 2 – Propriété intellectuelle des contenus de formation et de recherche

L'ensemble des contenus transmis dans le cadre des formations, séminaires, ateliers, travaux dirigés ou recherches de l'IFFREPSC est protégé par le droit de la propriété intellectuelle.

Sont notamment concernés :

- Supports pédagogiques (documents écrits, PDF, protocoles, grilles, études de cas),
- Contenus oraux, visuels ou numériques,
- Méthodologies, concepts, terminologies et cadres d'analyse,
- Travaux de recherche, dossiers, exercices et productions encadrées.

Ces contenus demeurent la **propriété exclusive de l'IFFREPSC et/ou de sa fondatrice, sauf stipulation écrite contraire.**

Article 3 – Droits et limites d'utilisation (apprenants)

Les apprenants sont autorisés à utiliser les contenus exclusivement :

- Dans le cadre de leur formation personnelle au sein de l'IFFREPSC,
- À des fins privées, non commerciales et non transmissibles.

Il est strictement interdit aux apprenants :

- De reproduire, diffuser ou partager les contenus à des tiers,
- De les utiliser dans un cadre professionnel, pédagogique ou commercial,
- De les intégrer à des formations, ouvrages, conférences ou publications,
- De se prévaloir des contenus ou méthodologies comme création personnelle.

Toute utilisation hors cadre constitue une violation des droits de l'Institut.

Article 4 – Obligations spécifiques des formateurs et intervenants

Les formateurs et intervenants s'engagent à :

- Respecter la propriété intellectuelle de l'IFFREPSC,
- Utiliser les contenus uniquement dans le cadre des missions confiées,
- Ne pas réutiliser, adapter ou transmettre les contenus en dehors de ce cadre,
- Ne pas se les approprier sous une autre appellation ou méthodologie.

Toute création dérivée réalisée dans le cadre des missions pour l'IFFREPSC demeure la propriété de l'Institut, sauf accord écrit contraire.

Article 5 – Confidentialité

Les apprenants, formateurs et intervenants s'engagent à la plus stricte confidentialité concernant :

- Les contenus non publics,
- Les échanges pédagogiques,
- Les données issues des recherches,
- Les témoignages, études de cas et travaux encadrés.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant la durée de la formation ou de la collaboration et se poursuit après sa cessation.

Article 6 – Indépendance et non-association

Les apprenants, formateurs et intervenants s'interdisent :

- De se présenter comme représentants officiels de l'IFFREPSC sans autorisation écrite,
- De laisser supposer une affiliation ou un partenariat non reconnu,
- D'utiliser le nom ou l'image de l'Institut à des fins personnelles ou promotionnelles.

Toute reconnaissance officielle fait l'objet d'une mention explicite par l'IFFREPSC.

Article 7 – Sanctions et mesures

En cas de non-respect de la présente clause, l'IFFREPSC se réserve le droit :

- De suspendre ou d'exclure l'apprenant ou l'intervenant concerné,
- De mettre fin à toute collaboration,
- De demander le retrait immédiat des contenus litigieux,
- Et d'engager toute action nécessaire à la protection de ses droits.

Article 8 – Droit applicable

La présente clause est régie par le droit français.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son application relève de la compétence exclusive des juridictions françaises compétentes.

Formule d'acceptation

L'inscription à une formation de l'IFFREPSC ou la participation à ses activités implique l'acceptation pleine et entière de la présente clause.

Article 1 – Champ d'application

La présente clause s'applique à toute personne participante, à quelque titre que ce soit, aux :

- Travaux de recherche,
- Enquêtes,
- Expérimentations,
- Études de cas,
- Analyses,
- Publications scientifiques ou de vulgarisation, menés sous l'égide de l'IFFREPSC.

Article 2 – Propriété des travaux de recherche

Les protocoles, cadres méthodologiques, outils d'analyse, hypothèses et dispositifs de recherche développés dans le cadre de l'IFFREPSC sont la **propriété exclusive de l'Institut**, sauf accord écrit contraire.

Les contributions individuelles réalisées dans ce cadre constituent des **œuvres collectives ou collaboratives**, au sens du Code de la propriété intellectuelle.

Article 3 – Droit de publication

Toute publication, communication ou diffusion (article, conférence, ouvrage, support numérique) issue de travaux réalisés dans le cadre de l'IFFREPSC doit faire l'objet :

- D'une validation écrite préalable de l'Institut,
- D'une mention explicite de l'IFFREPSC en tant que cadre de recherche,
- Du respect de l'intégrité scientifique et méthodologique des travaux.

Article 4 – Signature et reconnaissance

Les modalités de signature (nom des auteurs, ordre, affiliation) sont définies :

- Au cas par cas,
- En fonction de la contribution réelle de chaque participant,
- Dans le respect des usages scientifiques.

Aucune personne ne peut revendiquer seule des travaux collectifs réalisés sous l'égide de l'IFFREPSC.

Article 5 – Interdictions spécifiques

Il est strictement interdit :

- De publier ou diffuser des résultats partiels ou bruts sans autorisation,
- D'utiliser les données, protocoles ou analyses à des fins personnelles ou commerciales,
- De présenter les travaux comme indépendants de l'IFFREPSC,
- De détourner les recherches vers un autre cadre institutionnel.

Article 6 – Confidentialité et données sensibles

Les participants s'engagent à respecter la confidentialité :

- Des données non publiées,
- Des témoignages et études de cas,
- Des résultats intermédiaires,
- Des échanges internes de recherche.

Cette obligation perdure après la fin de la collaboration.

Article 7 – Sanctions et protection

Toute violation de la présente clause pourra entraîner :

- La suspension immédiate de la participation aux recherches,
- La demande de retrait des publications concernées,
- Et toute action nécessaire à la protection des droits et de l'intégrité scientifique de l'IFFREPSC.

Article 8 – Droit applicable

La présente clause est régie par le droit français.